

**MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE**  
**Bâtiments neufs**

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE SITUE EN FRONT DE MER.**

**REHABILITATION DE BATIMENTS EXISTANTS ET CREATION D'ESPACES DEDIES AUX ACTIVITES JEUNESSES ET AUX ACTIVITES ARTISTIQUES.**



## **Partie 4 : Règlement de consultation**

**Description de la mission :** La présente consultation est une procédure adaptée conformément au décret n°2016 – 360.

Elle a pour objet l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'aménagement d'un espace situé en front de mer.

**Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux :** 225 000 € HT, soit 270 000 € TTC.

**Lieu(x) d'exécution :** Commune de Sainte Aubin sur Mer (14)

**Identification de la maîtrise d'ouvrage :** Mairie de Sainte Aubin sur Mer

**Type du marché :** Il s'agit d'un marché de services (prestations intellectuelles) : Services d'architecture.

**Décomposition de la consultation :** La mission de maîtrise d'œuvre comporte les éléments de mission suivant tels que définis par la loi, le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993, article 15, relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Pour les opérations de réutilisation ou de réhabilitation, la mission de base comporte :

- ✚ Etudes d'esquisses
- ✚ Etudes d'avant-projet sommaire
- ✚ Etudes d'avant-projet définitif
- ✚ Etudes de projet
- ✚ Assistance à la passation des contrats de travaux
- ✚ Etudes d'exécution / Visa

Calcul thermique avant et après réhabilitation notamment pour l'obtention de financement.

La mission de base intègre l'ordonnancement, le Pilotage et la Coordination (OPC) ainsi que la mission de Coordination SSI (Système de Sécurité Incendie)

**Tranche :** Tranche ferme / Réhabilitation et l'aménagement d'un espace situé en front de mer.

**Constitution des équipes de conception :**

Chaque équipe désireuse de se porter candidate à la présente consultation se constituera obligatoirement en groupement momentané de maîtrise d'œuvre (cotraitants) comprenant au minimum :

- Un architecte, inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes pour les architectes français ou possédant un diplôme,
- Un bureau d'étude réunissant les compétences : Fluides (Génie climatique, courants forts, courants faibles...),
- Un économiste de la construction,

L'équipe devra justifier de compétences dans les domaines de l'accessibilité handicapé et de la sécurité incendie.

Le mandataire doit être l'architecte.

Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Un candidat ne peut présenter plusieurs offres pour le marché en tant que candidat individuel ou membre d'un ou plusieurs groupements.

### **Conditions de participation des concurrents :**

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

### **Nomenclature communautaire :**

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale :

- 71221000-0 : Services d'architecture
- 71240000-2 : Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

**RC.2**

### **CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

**Conditions particulières de Financement :** L'opération fait l'objet d'un financement par les fonds propres de la collectivité ainsi que par des subventions.

**RC.3**

### **CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de candidature du présent marché contient les pièces suivantes :

- ✚ L'acte d'engagement (AE), l'annexe visée à l'article AE 5 et les éventuelles autres annexes.
- ✚ Le CCAP et ses annexes dont, obligatoirement, le programme et les indications concernant la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le maître d'ouvrage et affectée aux travaux.
- ✚ Le CCTP qui définit le contenu des éléments de mission.
- ✚ Les éventuelles pièces écrites et graphiques remises par le maître d'ouvrage.
- ✚ Les éventuelles pièces écrites et graphiques remises par le maître d'œuvre en cas de concours.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site de la mairie de Saint Aubin sur Mer.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

**RC.4**

**PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Les documents remis ou demandés devront être impérativement signés et paraphés par une personne possédant la qualité légale ou réglementaire pour engager le candidat ou bien ayant reçu une autorisation à cette fin en bonne et due forme.

Les documents nécessaires à la vérification de cette qualité ou de cette autorisation devront être présentés en même temps que l'offre du candidat.

**Composition du dossier :** Les candidats devront produire un dossier de candidature et offre complet et justifier de leurs capacités professionnelles techniques et financières à concourir. Le dossier comprendra notamment les pièces précisées ci-après :

**A fournir par le mandataire :**

- la lettre de candidature ou l'imprimé DC1 daté et signé du mandataire et de ses cotraitants, précisant les coordonnées de chaque cotraitant : nom(s), raison(s) sociale(s), adresse(s) professionnelle(s), et numéro(s) d'inscription à l'ordre des architectes, avec copie des pouvoirs donnant délégation de signature au signataire des documents,
- une déclaration du candidat (modèle DC2) datée et signée,
- une description des moyens professionnels et humains,
- Attestation NOTI 2,
- Attestation d'assurance.

**A fournir par chaque cotraitant :**

- une déclaration du candidat (modèle DC2) datée et signée,
- une description des moyens professionnels et humains,
- Attestation NOTI 2,
- Attestation d'assurance.

Il devra adresser les documents administratifs cités ci-dessus dans un délai de 10 jours calendaire à compter de la date de réception du courrier lui précisant que son offre a été retenue, à savoir pour chaque cotraitant :

**Une sélection de trois références :**

Stade APD minimum (références d'importance similaire et de préférence dans un ERP) de moins de 5 ans et de préférence en restructuration.

Les références proposées présenteront : nom et adresse des maîtres d'ouvrage, montant des opérations, caractéristiques principales (surface utile, S.H.O.N., état d'avancement), date de réalisation, rôle précis de l'architecte (concepteur, architecte associé, etc.).

l'acte d'engagement (AE). L'acte d'engagement doit, sous peine de nullité, être établi dans la forme du modèle correspondant annexé au présent dossier. Il sera daté et signé par l'ensemble des cotraitants (ou le seul mandataire s'il est habilité en conséquence) et accepté sans aucune modification ;

la proposition et répartition des honoraires par élément de mission et par cotraitant ; une note sur la méthodologie : Rédaction d'une note de 4 pages environ (format A4) concernant la composition de l'équipe, son organisation et la motivation du groupement, les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché pour la mise en place de la démarche des cibles HQE. Pour apprécier la qualité architecturale des lauréats, le maître d'ouvrage pourra visiter des bâtiments réalisés par les candidats. La capacité de l'équipe à gérer un budget, un calendrier, un chantier par référence à d'autres opérations similaires le CCP et le programme signés

**RC.5**

**JUGEMENT DES OFFRES**

Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie, selon les critères suivants pondérés :

-  Valeur technique 40 %
-  Prix 60%

Valeur technique noté sur 40 jugée sur la base du mémoire technique

**Critère valeur technique :** pondération 40 % évaluée à partir du mémoire technique

- Le critère de notation de la valeur technique sur 100 points est divisé en sous critères avec les pondérations suivantes :

N° d'ordre	Sous Critères	Pondération	Points
1	Présentation de l'équipe et adéquation des moyens...	60 %	60 pts
2	Descriptif méthodologique de la réalisation des prestations	40 %	40 pts

Grille de notation des points techniques :

- 1) une note sur 60 sera attribuée pour Présentation de l'équipe et l'adéquation des moyens humains et techniques affectés à la mission, description de l'organisation de l'équipe projet et chantier à chaque phase de la mission, 1 page A4 recto/verso max pour chaque membre du groupement). Présentation des noms, des titres d'études et l'expérience professionnelle des membres de l'équipe chargés de l'exécution du marché (les CV des principaux intervenants seront annexés au présent mémoire).

0 = peu détaillé      15 = passablement détaillé      30 = bien détaillé      60 = très détaillé

- 2) une note sur 40 sera attribuée pour la description de la méthodologie à chaque phase, l'organisation proposée en études et chantier en soulignant les points forts de la démarche et son adéquation avec les besoins du maître d'ouvrage. Argumenter la qualité environnementale.

0 = peu détaillé      10 = passablement détaillé      25 = bien détaillé      40 = très détaillé

**Critère prix des prestations :** pondération 60 %

La notation des offres suivant le critère du prix des offres sera effectuée avec le barème ci-dessous :

Note [prix] = 0.60 x  $\frac{\text{Montant de l'offre la plus basse proposée par les candidats (en euros)}}{\text{Montant de l'offre proposée par le candidat (en euros)}}$ .

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

**RC.6**

**CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

Transmission sous support papier

1. L'ensemble des documents précisés à l'article 4 du présent règlement de consultation (constituant la candidature) devra être inséré dans une enveloppe fermée portant les mentions :

**« MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE SITUÉ EN FRONT DE MER. REHABILITATION DE BATIMENTS EXISTANTS ET CREATION D'ESPACES DEDIES AUX ACTIVITES JEUNESSES ET AUX ACTIVITES ARTISTIQUES. NE PAS OUVRIR »**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la Poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire  
Mairie de Saint Aubin sur Mer  
41, rue Maréchal Joffre  
14750 SAINT AUBIN SUR MER**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après **30 MARS 2019 à 12h00** ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés aux candidats.

**RC.7**

**DIFFERENTS**

**Instance chargée des procédures de recours** : Le droit français est seul applicable. En cas de litige, le Tribunal Administratif de CAEN sera compétent.

**Organe chargé des procédures de médiation** : En cas de différend portant sur le respect des clauses du présent marché, les parties conviennent de saisir pour avis le Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics (22 mail Pablo Picasso - BP 24209 44042 NANTES Cedex 1 - Tél : 02 53 46 79 83 - Fax : 02 53 46 79 79 - Courriel : [Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr](mailto:Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr)).